

RESPECT DE LA PARENTALITE : UNE SALARIEE TEMOIGNE

Vous trouverez ci-dessous le témoignage d'une salariée d'un magasin de notre région qui a dû démissionner suite à l'arrivée dans son foyer d'un second enfant.

Les faits relatés par cette salariée sont indignes d'une société comme la nôtre, surtout quand on sait que Carrefour est signataire de la « Charte de Parentalité ».

Si elle a décidé de se livrer c'est pour que de tels comportements soient connus et combattus, mais aussi et surtout, pour que les Femmes de notre entreprise brisent le silence et demandent le respect des engagements pris par Carrefour...

Avec Carrefour Je positive.....

Salariée en CDI depuis février 2001.

Magasin xxxx puis xxxx en juillet 2003.

Je suis passée gestionnaire en octobre 2007.

Mon SIP en février 2008 s'est bien passé (mes 2 chefs étaient contents de mon travail et m'encourageaient à continuer et progresser).

En mai 2008, j'annonce ma grossesse à mon chef xxxxx. Il me répond « c'était voulu ? »

En juin, je suis absente 2 jours pour subir un examen par rapport à ma grossesse (amniocentèse) : examen le lundi, arrêt de travail de 2 jours (lundi et mardi car l'examen demande du repos) et le mercredi je me suis arrangée avec mon chef pour être en repos hebdomadaire.

A mon retour le jeudi, Mr xxxx (chef de secteur xxxx) me convoque (j'ai discuté pendant 10 minutes avec 2 amies en rayon) pour me reprocher ma discussion (chose tout à fait normal) mais il en profite pour me reprocher mes 2 jours d'arrêt, sans savoir ! Il me reproche aussi mon travail insuffisant, de faire les horaires que je veux (la convention collective stipule qu'une femme enceinte ne doit pas finir après 20 heures, mon chef de rayon ne m'affichant pas les horaires corrects, c'était à moi de les faire) et il ne veut pas discuter avec moi !

Fin juillet, suite à une visite chez mon médecin, je suis en arrêt de travail (contractions) et je dois donc me reposer chez moi. Dans mon rayon,

quelquefois toute seule le matin, je devais faire mon travail et donc porter des charges lourdes.

Le 2 novembre, j'accouche de mon fils en parfaite santé.

Début décembre, j'appelle mon chef de rayon Mr xxxx pour que l'on se voit et discute de mon retour. On se rencontre et il est accompagné de Mr xxxx (Chef de secteur). Je demande à revenir à 80% dans mon rayon. On me le refuse, soit disant que le rayon va s'agrandir et qu'on a besoin d'une personne à 100%. Aussi, ils ne veulent pas d'une personne qui finisse à 20 h pendant un an ! (Convention collective).

Ils en profitent pour me reprocher mon arrêt de travail (quand j'étais enceinte de 6 mois), me disent que j'ai mis mes collègues dans la merde, que les rayons étaient vides, etc. Mon chef de rayon me dit même : « ce que je n'ai pas aimé chez toi, c'est que tu ne me mettes pas au courant de ton désir de deuxième grossesse, tu as fais le même coup qu'il y a 2 ans au rayon jouet!! » (J'ai eu un premier enfant il y a 2 ans quand j'étais au rayon jouet).

Je ne savais pas qu'on devait prévenir à Carrefour quand on souhaitait avoir des enfants !!! Il faudra mettre au courant toutes les employées...

On me propose de prendre un congé parental ou d'aller dans un autre rayon. Je suggère de faire des concessions et de revenir à 100% et je demande le mercredi comme jour de repos hebdomadaire (j'ai 2 nounous qui ne travaillent pas le mercredi). On me le refuse, prétextant que c'est à l'employé de s'adapter à l'entreprise, et non l'inverse. Ce qui n'aurait en aucun cas dérangé l'organisation du rayon, où nous étions 6 et aucun de mes collègues n'avait besoin de son mercredi.

Plus tard, je rappelle mon chef pour lui redire l'importance de mon mercredi comme repos. Il me redit que je dois m'adapter à l'entreprise alors que lui prend tous ses mercredis pour garder son fils d'une dizaine d'années.

Mon retour après mon congé maternité est prévu en janvier mais j'ai des congés payés en retard et je reviens donc en février. Je me doutais bien qu'on n'allait pas m'accueillir les bras ouverts mais je ne soupçonnais pas que mon chef de rayon me ferait la gueule ! Lui qui me faisait la bise avant, m'a tendu une poignée de mains ! Quel exemple !

Les horaires sont faits pour un mois et je n'ai aucun mercredi comme repos.

Je me suis rendue compte à quel point il était compliqué de se faire écouter et j'ai mesuré le manque de considération que pouvait avoir une Femme devenue Mère.

Mes 2 enfants en bas âge n'étaient (malheureusement) plus conciliables avec mon travail à Carrefour (d'après ma hiérarchie !!).

J'ai compris aussi qu'il était plus facile de me rappeler mes devoirs que de respecter et d'appliquer mes droits... les plus simples soient-ils.

Et pourtant, Carrefour a, paraît-il, signé une charte de Parentalité pour aider les employés à concilier leur vie professionnelle et familiale, elle ne doit pas être arrivée jusqu'à mon magasin !!!

Aussi, après réflexion personnelle et devant l'obstination de ma hiérarchie, j'ai décidé de quitter Carrefour, lasse d'une situation qui me « minait » et qui pénalisait ma vie de famille.

Ecrire ces lignes aujourd'hui me fait du bien mais j'espère surtout que mon histoire permettra d'éviter que d'autres Femmes devenues Mères se retrouvent dans cette situation car la mise au monde d'un enfant et son éducation ne doivent et ne peuvent pas être considérés comme une entrave au travail et à l'évolution professionnelle !!

Il serait temps que Carrefour allie à ses paroles des ...actes.

Positivement.

Stéphanie